



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

## Formulaire d'accompagnement du dépôt d'une Demande d'autorisation unique

**Eolien - Méthanisation - Production d'électricité ou de biométhane à partir de biogaz**  
**PROJET EOLIEN DU BOIS DE SAINT-AUBERT**

Cochez les cases vérifiées par votre dossier

### 1. Identification du projet

#### ① Pétitionnaire :

Si personne physique : Nom ..... Prénom : .....  
Si personne morale : dénomination sociale **Les Vents du Sud Cambrésis s.a.s.**

#### ② Communes et départements d'implantation du projet :

Commune	Département
<b>Walincourt-Selvigny</b>	<b>59</b>
<b>Haucourt-en-Cambrésis</b>	<b>59</b>

#### ③ Caractéristiques du projet :

Le projet relève du **titre I<sup>er</sup>** de l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 :

CASE 1 A  parc éolien

CASE 1 B  méthanisation

CASE 1 B1  de plus de 100 t/j

CASE 1 B2  avec plan d'épandage

CASE 1 C  installation de production d'électricité ou de biométhane à partir du biogaz

CASE 1 D  le projet est situé dans le périmètre d'un immeuble classé ou inscrit

### 2. Procédures d'instructions concernées par l'autorisation unique sollicitée

Outre la demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE soumise au régime de l'autorisation définie à l'article L. 512-1 du code de l'environnement, votre demande d'autorisation unique comporte :

CASE 2 A  une **demande de permis de construire** (article L. 421-1 du code de l'urbanisme)

CASE 2 B  une **demande d'autorisation de défrichement** (articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier)

CASE 2 C  une **demande d'autorisation d'exploiter une installation de production électrique** (article L 311-1 du code de l'énergie)

CASE 2 D  une **demande d'approbation de construction et de l'exploitation des ouvrages de transport et de distribution d'électricité** (article L 323-11 du code de l'énergie)

CASE 2 E  une **demande de dérogation "espèces protégées"** (4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement)

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

<b>3. Pièces présentes dans le dossier déposé</b> (Cochez la case lorsque la pièce est présente dans votre dossier)			
<b>Pièces prévues à l'article 4. I du décret n°2014-450 du 2 mai 2014</b>	<b>Sommaire 'inversé'</b>		<b>Observations</b>
	<b>Fichier(s) concerné(s)</b>	<b>Pages concernées</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> identité du demandeur (R 512-3 1° du CE)	B-1 Notice descriptive	p. 11	/
<input checked="" type="checkbox"/> emplacement de l'installation (R 512-3 2° du CE)	B-1 Notice descriptive	p. 11	/
<input checked="" type="checkbox"/> nature et volume des activités, rubrique de classement nomenclature installations classées (R 512-3 2° du CE)	B-1 Notice descriptive	p. 13 à 15	/
<input checked="" type="checkbox"/> les procédés fabrications (R 512-3 4° du CE)	B-1 Notice descriptive	p. 16 à 18	/
<input checked="" type="checkbox"/> les capacités techniques et financières de l'exploitant (R 512-3 5° du CE)	B-1 Notice descriptive	p. 18 à 27	/
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Nature, montant et délai de constitution des garanties financières (R 512-5° du CE) (nota : obligatoire pour certaines installations)</i>	B-1 Notice descriptive	p. 28 à 29	/
<input checked="" type="checkbox"/> une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R 512-6 I 1° du CE)	B-6 Plans réglementaires	/	Carte au 1/25 000
<input checked="" type="checkbox"/> un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R 512-6 I 2° du CE)	B-6 Plans réglementaires	/	1 plan au 1/2 500
<input checked="" type="checkbox"/> un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (R 512-6 I 3° du CE)	B-6 Plans réglementaires B-1 Notice descriptive	/ p.5	3 plans au 1/1 000 Lettre de demande de dérogation d'échelle
<input checked="" type="checkbox"/> <i>une étude d'impact (R 512-6 I 4° du CE)</i>	B-3a Etude d'impact B-3a Etude d'impact – Annexes B-3b Etude d'impact paysager B-3b Etude d'impact paysager complémentaire B-2 Etude d'impact - RNT	/	L'étude d'impact paysager complémentaire vient compléter l'étude d'impact paysager réalisée en Août 2014. Elle fait suite à la parution de l'avis de l'AE sur le projet éolien de l'Ensinet, le 21/08/2014.
<input checked="" type="checkbox"/> <i>une étude de dangers (R 512-6 I 5° du CE)</i>	B-5 Etude de dangers B-4 Etude de dangers - RNT	/	/
<input checked="" type="checkbox"/> <i>avis des intéressés sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 5° du CE)</i>	B-1 Notice descriptive	p. 61 à 67	En annexe 11
<input checked="" type="checkbox"/> <i>une évaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)</i>	B-3c Etude des incidences Natura 2000	/	/
<input type="checkbox"/> <b>pour les installations IED, liste des pièces détaillées au R515-59 (à compléter par DREAL)</b>	/	/	/

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

<b>3. Pièces présentes dans le dossier déposé</b> (Cochez la case lorsque la pièce est présente dans votre dossier)			
<b>Pièces prévues à l'article 4. I du décret n°2014-450 du 2 mai 2014</b>	<b>Sommaire 'inversé'</b>		<b>Observations</b>
	<b>Fichier(s) concerné(s)</b>	<b>Pages concernées</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> <i>une lettre de demande précisant</i> <input checked="" type="checkbox"/> l'identité de l'architecte auteur du projet (sauf si le projet correspond aux cas prévus à l'article R*. 431-2 du code de l'urbanisme et que les travaux ne nécessitent des démolitions soumises à permis de démolir) <input checked="" type="checkbox"/> la destination des constructions <input checked="" type="checkbox"/> la surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations <input type="checkbox"/> lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher	B-1 Notice descriptive	p. 3	/
<input checked="" type="checkbox"/> le projet architectural mentionné au b) de l'article R. 431-7 du code de l'urbanisme	A- demande de Permis de construire	/	/
<input checked="" type="checkbox"/> la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions prévues à l'article A. 431-4 du code de l'urbanisme	B-1 Notice descriptive	p. 15	/

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

<b>3. Pièces présentes dans le dossier déposé</b> (Cochez la case lorsque la pièce est présente dans votre dossier)			
<b>Pièces prévues aux articles 5 à 7 du décret n°2014-450 du 2 mai 2014</b>	<b>Sommaire inversé</b>		<b>Observations</b>
	<b>Fichier(s) concerné(s)</b>	<b>Pages concernées</b>	
<input type="checkbox"/> Si le projet nécessite une autorisation de défrichement (case 2 B cochée), <input type="checkbox"/> l'étude d'impact précise les caractéristiques du défrichement envisagé, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	/	/	<b>Demande non nécessaire</b>
<input type="checkbox"/> Si le projet nécessite une <i>autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie</i> (case 2 C cochée), <input type="checkbox"/> l'étude d'impact précise ses caractéristiques, notamment sa capacité de production, les techniques utilisées, ses rendements énergétiques et les durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	/	/	<b>Demande non nécessaire</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie (case 2 D cochée), <input checked="" type="checkbox"/> l'étude de dangers comporte les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	<b>B-5 Etude de dangers</b>	<b>p. 189 à 203</b>	/
<input type="checkbox"/> Si le projet nécessite <i>dérogation « espèces protégées »</i> (case 2 E cochée), <input type="checkbox"/> l'étude d'impact comporte les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées	/	/	<b>Demande non nécessaire</b>

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

<b>3. Pièces présentes dans le dossier déposé</b>			
(Cochez la case lorsque la pièce est présente dans votre dossier)			
<b>Pièces prévues à l'article 8 du décret n°2014-450 du 2 mai 2014</b>	<b>Sommaire inversé</b>		<b>Observations</b>
	<b>Fichier(s) concerné(s)</b>	<b>Pages concernées</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports <input type="checkbox"/> accord de la Défense <input checked="" type="checkbox"/> accord de la DGAC avis sur le projet sur les compétences relevant du Ministère de la Défense (obstacle navigation aérienne article L 6352-1 du code des transports, champ de vue article L 5112-1 du code de la défense, polygone d'isolement article L 5111-6 du code de la défense, accord zone aérienne de défense)	B-3a Etude d'impact - Annexes	p. 84 à 91	Le dossier contient l'accord de la DGAC, et la demande d'autorisation effectuée auprès de la Défense, car le retour celle-ci n'a pas été reçu le jour du dépôt.
<input type="checkbox"/> si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense <input type="checkbox"/> accord de la Défense	/	/	Demande non nécessaire
<input checked="" type="checkbox"/> s'il s'agit d'un projet éolien <input type="checkbox"/> accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation	B-3a Etude d'impact - Annexes	p. 84 à 86	Le dossier contient uniquement la demande d'autorisation car le retour de la défense n'a pas été reçu le jour du dépôt.
<input type="checkbox"/> s'il s'agit d'un projet éolien et si le projet ne respecte pas les distances d'éloignement prévues par l'article 4 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 pris en application de l'article L 512-5 du code de l'environnement <input type="checkbox"/> accord de tous les opérateurs radars concernés (précisez lesquels :..... ..... .....) .....	/	/	Demande non nécessaire



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

6. Signature du pétitionnaire

Identité du signataire :

Société : Les Vents du Sud Cambrésis.....

Nom et Prénom BREBION Antoine

Qualité Président

Signature du pétitionnaire

Fait à : Lille , le 31/10/2014